



## ARRETE n°2024\_063

portant liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe - spécialité " restauration " - SESSION 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère  
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2023\_065 du 4 juillet 2023 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'arrêté n°2023\_090 du 14 septembre 2023 portant modification de l'arrêté n°2023\_065 du 4 juillet 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023\_153 du 21 décembre 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admissibilité du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission du 12 avril 2024 ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1** La liste d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe dans la spécialité " restauration " session 2024 est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

NUMERO CANDIDATS	NOM CANDIDATS
18084	Monsieur Jacques Claude Michel BERNASCONI
18085	Madame Myriam BONNET
18094	Madame Christine DUMAS
18155	Monsieur Jérémy DUPUY
18090	Monsieur Gilles GANDON
18245	Madame Nathalie GEORGITSIS
18162	Monsieur David GLEIZON
18097	Monsieur Cédric François Lucien GUENARD
18098	Monsieur Jean Denis TAVIGNOT
18288	Monsieur Gael TOUMELIN
18095	Madame Laura VINEL

**Liste arrêtée à 11 candidats**

**Article 2** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 22 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion,



Laurent SUAU

